

Mardi 18 janvier 2022
en visioconférence

Annexe 1 au compte-rendu de séance

Structure	Nom / Fonction	Contributions des membres du CS	Réponses de l'AG
2. Programmes 14-20 (Politique de cohésion) / 14-22 (PAC)			
Plan de relance européens			
Programme de développement rural - Paiements FEADER 2014-2020 (hors relance)			
Ville de Châlons-en-Champagne Région Grand Est	Martine LIZOLA Adjointe au Maire en charge du centre-ville, du commerce et de l'artisanat Conseillère Régionale	Quid du taux engagement et de paiement sur leader en Champagne Ardenne.	Le taux d'engagement Leader CA est d'un peu plus de 50%, le taux de paiement s'élève par ailleurs à 24%.
2. Programmes 14-20 (Politique de cohésion) / 14-22 (PAC)			
Plan de relance européens			
Communication			
Métropole du Grand Nancy	Laurent WATRIN Conseiller métropolitain en charge des financements européens à la Métropole du Grand Nancy	Quelles sont les données statistiques de consultations et de trafic de ces contenus web ?	Les données statistiques complètes sont jointes à cette annexe
3. Programme FEDER FTJ FSE+ Grand Est et Massif des Vosges et du PN FSE+ 21-27			
Programme FEDER FTJ FSE+ Grand Est et Massif des Vosges			
Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville	Sarah AUBERTIN Contrôle de gestion et partenariats financiers Direction des Ressources	Quand les collectivités pourront-elles saisir leurs demandes d'aide sur le portail synergie et quelle sera la date de validation finale du PO 2021/2027 en Grand Est ?	La programmation ne pourra démarrer qu'après approbation du programme. Pour l'instant, des AR d'attente sont délivrés pour les demandes déposées. Il faudra également que le nouveau portail dématérialisé de saisie des dossiers de demande soit ouvert (gestion ANCT).
La MEF Mulhouse Sud Alsace	Laurence OPPENOT Chargée de projets PLIE et FSE	Les indicateurs sur le programme FSE + seront-ils des indicateurs liés aux moyens ou aux résultats obtenus (à atteindre par les opérateurs) ?	Les indicateurs FSE + (volet régional) : comme sur les PO 14-20, les indicateurs compileront les données des participants aux actions soutenues par le FSE+ à leur entrée (indicateurs de réalisation), à leur sortie (indicateurs de résultat) et 6 mois après leur sortie (indicateurs de résultat à long terme). Ces indicateurs sont réglementaires et doivent être renseignés, ils seront transmis régulièrement à la Commission. Mais seuls ceux qui ont été sélectionnés dans le programme ont une valeur intermédiaire (2024) et cible (2029) à atteindre.
3. Programme FEDER FTJ FSE+ Grand Est et Massif des Vosges et Programme FSE+ 21-27			
Programme FEDER FTJ FSE+ Grand Est et Massif des Vosges			
Priorité 2 : Accélérer la transition écologique / Priorité 6 - S'appuyer sur les collectivités engagées			
Département de la Marne	Coline DALIMIER Chargée de Mission Europe et Ingénierie de financement de projets	Existe-il ou existera-il une ligne de partage entre l'OS 2.4 "Changement climatique" de ce programme et l'axe interrégional Bassin de la Seine (PO Ile-de-France) sur la prévention des risques d'inondation ? Si oui, pourriez-vous la présenter ?	Le programme opérationnel de la Région Ile-de-France à ce propos est semblable à la Région Grand Est. Il est en cours d'élaboration ainsi que les modalités de mise en œuvre des différents objectifs spécifiques. Monsieur BROSZKO, Adjoint au Directeur des Affaires européennes de la Région Île-de-France a indiqué que, comme pour le programme 14-20, l'enveloppe de l'axe interrégional du bassin de la Seine fera l'objet d'une délégation de gestion à Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT). Une partie de cette enveloppe sera fléchée sur les territoires en transition que représente la Bourgogne Franche-Comté, le Grand-Est, la Normandie et les Hauts-de-France. Un échange est prévu entre la DRIEAT, les services de la Région Ile-de-France et la Délégation des Fonds européens pour évoquer la question de la ligne de partage.
		Natura 2000 émergera sur du FEDER pour les contrats Natura 2000 aussi ?	Les contrats N2000 agricoles restent sur le FEADER (gestion Etat) - les autres sur le FEDER
FNE Grand Est	Michèle GROSJEAN	Est-il prévu la poursuite de financement d'installation de méthanisation agricole ?	La méthanisation agricole sera prise en compte via le FEADER

Mardi 18 janvier 2022
en visioconférence

Annexe 1 au compte-rendu de séance

Structure	Nom / Fonction	Contributions des membres du CS	Réponses de l'AG
Collectivité européenne d'Alsace	SANCHEZ-BRISCHOUX Maud Cheffe de projet Affaires européennes, transfrontalières et internationales	Pour les actions de communication/sensibilisation de l'OS 2, savez-vous déjà quels types de dépenses pourront être éligibles ? La V2 du PO mentionnait des projets d'envergure (équipements, travaux et communication visant aux changements de pratiques et à la mise en place de nouveaux supports pédagogiques ou grand public pérennes). Ces détails ne figurent plus dans cette version du PO semble-t-il.	Les actions de communication / sensibilisation sont précisées par sous objectifs de l'OS 2 - une prochaine consultation du comité de suivi permettra de valider l'ensemble des critères d'éligibilité et de sélection
AREAL HABITAT	Yann THEPOT Directeur	Des actions de l'OS2 pourront être gérées par l'EMS dans le cadre de l'ITI EMS sous contrôle RGE ?	Le périmètre d'intervention des ITI n'a pas encore été défini La sélection des ITI et de leur contenu fera l'objet d'un AAP qui sera lancé courant du 1er trimestre 2022
Département de la Meuse	Audrey JEANJEAN Chargée de Mission Insertion et Emploi – Insertion par l'Activité Economique, levée des freins et Fonds social européen	Pourquoi ces 6 priorités ont été découpées en centrales et complémentaires, quelle(s) conséquence(s)	Les priorités se définissent toujours en cohérence avec les recommandations de la Commission émises à l'occasion des semestres européens. Les trois premières priorités reflètent ces recommandations. Il faut tenir compte des obligations règlementaires vis-à-vis des concentrations financières et thématiques. D'où le montant très important de la P1 puisqu'on doit atteindre la concentration de 25% sur l'inclusion ; aussi, concernant le public « jeunes » nous avons l'obligation de passer par une priorité spécifique. Enfin, après avoir tenu compte des concentrations financières, l'AG répartit les crédits restants sur les autres priorités en fonction de l'enveloppe à disposition.
Métropole du Grand Nancy	Laurent WATRIN Conseiller métropolitain en charge des financements européens à la Métropole du Grand Nancy	Sans ITI, risque-t-on d'être "défavorisé" ?	Il est proposé un volet urbain via l'OS 5 qui vise justement à ne pas défavoriser les territoires - le principe d'un appel à projet permettant d'accéder au financement du même type d'équipements que dans le cadre d'un ITI, en complément de l'accès aux autres mesures du PO apporte l'assurance d'un traitement équitable de tous les territoires.
AREAL HABITAT	Yann THEPOT Directeur	Le périmètre des ITI peut-il être ouvert aux différentes OS ?	Oui
Grand Reims	Lisa Thorez	Concernant le volet urbain du FEDER, le zonage est-il bien défini à l'échelle de la commune ? Et dans ce cas, quel serait le statut d'un EPCI qui contiendrait à la fois des communes urbaines et des communes rurales ?	Le zonage s'applique effectivement à la commune - l'éligibilité à la majorité des mesures sera étudiée au niveau de la localisation du projet, même si le Maître d'Ouvrage est intercommunal - des lignes de partage ont par ailleurs été établies entre FEDER et FEADER dans des cas bien précis (si le territoire porte un ITI, pas de possibilité de déposer un programme LEADER par ex).
3. Programme FEDER FTJ FSE+ Grand Est et Massif des Vosges et du PN FSE+ 21-27			
Programme FEDER FTJ FSE+ Grand Est et Massif des Vosges			
Priorité 7 : Fonds de Transition Juste			
Union Régionale HLM Grand Est ARELOR	GARBAY Anaïs	Quels sont les partenaires du Plan de transition juste et du FTJ ?	L'Etat, la Région, les 3 départements concernés ainsi que les collectivités concernées par la fermeture de la centrale charbon de Saint-Avold.
Département de l'Aube	SICHKNECHT Christophe	Les territoires et secteurs les plus carbonés et les moins carbonés ont-ils été identifiés ?	Oui, les territoires les plus producteurs de Gaz à Effet de Serre seront identifiés dans les territoires d'intervention du FTJ (Territoire de Transition juste)
4. Plan Stratégique National 23-27 et Programme FEADER Grand Est 23-27			
Programme FEADER Grand Est 23-27			
Maquette FEADER Grand Est 2023-2027			
Ville de Reims et du Grand Reims	Lisa ROBILLARD Directrice de mission	Concernant la rédaction des futurs dispositifs FEADER, comment prévoyez-vous d'associer les partenaires ? Est-ce que des réunions de travail sont prévues ?	Le calendrier de travail de l'année est en cours d'élaboration - des ateliers et autres consultations seront prévus dans ce cadre
P.E.T.R. DU PAYS DE LANGRES	Aline RAILLARD Chargée de mission LEADER	L'AAP candidature LEADER sortirait au printemps ? En Mars ?	Au plus tôt pour mars mais obligatoirement courant du printemps
		Seuls les véloroutes sont éligibles ou toutes les pistes cyclables locales ?	Ce point sera à préciser lors de la rédaction du dispositif ou des appels à projets à venir.
		Les pistes cyclables sont finançables via le FEDER ?	Dans le cadre du volet urbain il sera possible de soutenir des investissements liés à l'intermodalité
FRSEA GRAND EST	VANVERTE Corinne	Pourquoi le financement des véloroutes n'est pas prévu dans le programme FEDER mais FEADER ?	Concernant les véloroutes il s'agit de la ligne de partage établie entre les fonds
Grand Reims	Lisa Thorez Directrice de mission	Les pistes cyclables hors véloroutes sont-elles éligibles au volet urbain du FEDER, quel que soit le zonage de la commune ?	Dans le cadre du volet urbain, il sera possible de soutenir des investissements liés à l'intermodalité uniquement pour les communes urbaines.
Grand Reims	Lisa Thorez Directrice de mission	Pouvez-vous s'il vous plaît nous confirmer si le périmètre du comité de suivi restera le même pour la prochaine programmation ?	Il n'est pas possible de confirmer cela car le périmètre du comité de suivi doit faire l'objet d'un réexamen.
Autres :			

Mardi 18 janvier 2022
en visioconférence

Annexe 1 au compte-rendu de séance

Structure	Nom / Fonction	Contributions des membres du CS	Réponses de l'AG
Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville	Sarah AUBERTIN Contrôle de gestion et partenariats financiers Direction des Ressources	Sait-on quand le programme INTERREG sera adopté	Le programme INTERREG Grande Région sera déposé à la fin de ce mois de mars 2022. La date d'approbation n'est pas encore connue. Il est probable que le programme soit approuvé courant du dernier trimestre 2022.